

Mise à jour: 14/04/2008 17:15
Centres d'urgence

Le 9-1-1 lance un appel à l'aide à Québec,



Imprimer
cette page

LA PRESSE
CANADIENNE

(PC) Jocelyne Richer

Fauchés, les centres d'urgence 9-1-1 lancent un appel à l'aide à Québec. Mais il n'y a personne au bout du fil, et la sécurité du public serait désormais en péril, selon certains.

La Presse Canadienne a appris, au cours des derniers jours, que le gouvernement Charest fait volte-face dans ce dossier.

Pour assurer la survie financière des centres d'urgence 9-1-1, Québec s'était engagé en 2006 à imposer une redevance aux compagnies de téléphonie cellulaire, mais rien n'a bougé depuis et aucun projet n'est en chantier.

Cette décision va se traduire par un manque à gagner de 15 millions \$ annuellement, soit assez d'argent pour mettre sérieusement en péril la qualité des services d'urgence offerts à la population, selon les gens du milieu, qui sont consternés.



© trbfoto/Brand X/Corbis

«Le gouvernement, je ne sais pas s'il attend, comme pour les viaducs, qu'il y ait quelque chose qui se passe avant de réagir», a confié en entrevue Serge Carrier, le vice-président de l'Association québécoise des centres d'urgence 9-1-1 du Québec (ACUQ).

Selon lui, l'impact sera tel qu'en régions certains centres devront renoncer à moderniser leur équipement technologique, et surtout se résoudre à couper du personnel.

Inquiet, M. Carrier n'hésite pas à soutenir que la sécurité du public est potentiellement en danger.

«On risque d'échapper des appels», selon lui, faute d'avoir l'argent nécessaire pour faire fonctionner adéquatement les centres d'urgence.

Il explique que certains centres n'ont parfois qu'un seul employé en fonction. Si un appel survient alors que l'employé est déjà occupé à prendre une autre communication, une personne en détresse pourrait bien devoir «rester en attente sur la ligne».

En 2005, les auteurs d'un rapport commandé par le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, recommandaient pourtant d'imposer un minimum de deux personnes en permanence dans les 9-1-1 pour éviter justement qu'un tel scénario se produise.

La Presse Canadienne a eu vent des recommandations du rapport du groupe de travail, que le ministre refuse de rendre public.

A la direction des communications du ministère, on a même tenté de nier l'existence du rapport signé par

Jean-François Bouchard et Richard Boyer.

Rappelons qu'en avril 2006, en adoptant le pacte fiscal avec les municipalités, le gouvernement Charest s'était engagé à adopter une loi visant à imposer une redevance aux compagnies de téléphonie sans fil, incluant le service Internet.

Ainsi, ces compagnies auraient refilé une taxe aux usagers du cellulaire, pour la redonner ensuite aux municipalités, chargées d'encadrer les services d'urgence.

Depuis des années, les 45 centres d'urgence du Québec crient famine et comptaient beaucoup sur cette nouvelle taxe pour offrir un service de qualité aux milliers de personnes en détresse qui composent le 9-1-1.

Or, a-t-on appris de diverses sources gouvernementales sûres, Québec refuse d'imposer une nouvelle taxe aux compagnies et aux contribuables, d'autant plus qu'on calcule que les municipalités ont suffisamment de ressources pour financer le service 9-1-1.

Québec fait donc volte-face et renvoie la balle aux municipalités. Dès lors, un conflit paraît inévitable.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) est déjà sur un pied de guerre, pour forcer Québec à tenir son engagement. «Plus on retarde à aller chercher la contribution réelle du cellulaire au maintien des centres d'urgence 9-1-1, plus on met en péril la qualité du service», a déclaré en entrevue le président de la FQM, Bernard Généreux, qui juge cette contribution «essentielle».

Pour comprendre l'importance de l'enjeu, il faut rappeler que les habitudes des Québécois, en matière de téléphonie, sont en train de changer radicalement.

Le cellulaire détrône chaque jour davantage le téléphone traditionnel. Aussi, des quelque 2,6 millions d'appels faits chaque année au 9-1-1, la proportion provenant d'un cellulaire ne cesse de croître, pour atteindre désormais 30 pour cent du total.

Déjà, les compagnies de téléphone filaires (ligne dure) payent une redevance aux municipalités pour le 9-1-1, à hauteur de 40 sous par abonné par mois. Mais les sommes recueillies, en décroissance continue, ne suffisent plus à maintenir le service.

Bref, moins les gens utilisent le téléphone traditionnel, plus il devient difficile d'offrir un service d'urgence de qualité.

Certaines compagnies sans fil facturent une redevance aux usagers pour le 9-1-1, mais elles ne la refilent pas par la suite aux municipalités, car rien ne les oblige à le faire.

D`où la nécessité d`une loi, aux yeux des municipalités et des centres d`urgence.

«Si la tendance se maintient, cela va devenir un enjeu majeur» pour le maintien du service 9-1-1, selon M. Généreux, qui veut forcer Québec à respecter son engagement et à intervenir pour contrer la baisse constante de revenus enregistrés dans les coffres des centres d'urgence.

«C'est comme une religion au gouvernement Charest, actuellement, de ne pas imposer de taxe sur rien», déplore-t-il, persuadé que seule une loi peut inverser la tendance et assurer la survie financière du réseau.

«Personne ne passe à l'action», constate de son côté M. Carrier, en disant que les autorités gouvernementales sont pourtant bien au fait du problème depuis des années.

Copyright © 1995-2005 Canoë inc. Tous droits réservés